NATIONS
UNIES

S

# Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/781*
13 septembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

## DOUZIÈME RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBÉRIA

### I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1001 (1995) du Conseil de sécurité, en date du 30 juin 1995, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au 15 septembre et m'a prié de lui faire rapport avant cette date sur la situation dans le pays.

2. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité a déclaré que le mandat de la MONUL ne serait pas renouvelé, à moins que les parties libériennes ne fassent des progrès sérieux et substantiels sur la voie de l'application des Accords d'Akosombo et d'Accra. Le Conseil a demandé instamment aux parties de mettre en place le Conseil d'État, de rétablir un cessez-le-feu complet et effectif, d'entamer le dégagement des forces et de se mettre d'accord sur un calendrier pour l'application de tous les autres éléments des accords, en particulier le processus de désarmement. Le Conseil s'est également déclaré disposé, si des progrès sensibles étaient réalisés dans le processus de paix pour le 15 septembre 1995, à envisager de rétablir les effectifs complets de la MONUL, en modifiant son mandat selon qu'il conviendrait et ses rapports avec le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), ainsi qu'à examiner d'autres aspects de la consolidation de la paix après le conflit au Libéria. Le présent rapport décrit les principaux événements survenus au Libéria depuis mon onzième rapport du 10 juin 1995 (S/1995/473).

### II. ASPECTS POLITIQUES

3. Dans mon dernier rapport, j'ai informé le Conseil de sécurité qu'à leur réunion au sommet, tenue à Abuja du 17 au 20 mai 1995, les chefs d'État du Comité des neuf de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur le Libéria avaient exhorté les dirigeants des parties libériennes à procéder aux consultations nécessaires, en vue de parvenir à un accord définitif sur la composition du Conseil d'État. Les chefs d'État et de gouvernement avaient également chargé leurs ministres des affaires étrangères respectifs de

---

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

reconvoquer une réunion des parties libériennes dans le but de résoudre les questions encore en suspens à cet égard.

4. En juillet, les parties libériennes ont tenu, dans le prolongement de la réunion au sommet d'Abuja, deux réunions à Monrovia, sous les auspices des associations féminines du Libéria et de la CEDEAO, respectivement. Les dirigeants des factions libériennes ont également largement consulté l'actuel président de la CEDEAO, le Président Jerry Rawlings du Ghana, ainsi que d'autres dirigeants de la sous-région en vue de trouver les moyens de faire progresser le processus de paix. En outre, mon Représentant spécial, M. Anthony Nyakyi, et les représentants de la CEDEAO et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ont poursuivi leurs efforts pour faciliter le processus de paix. Ils ont largement consulté les dirigeants libériens, les chefs traditionnels, le Gouvernement national de transition du Libéria (LNTG) et des groupes non gouvernementaux.

5. Les consultations parrainées par les associations féminines du Libéria ont eu lieu du 13 au 17 juillet avec la participation de représentants de toutes les factions libériennes, à l'exception du Conseil pour la paix au Libéria (LPC) et du Front national patriotique du Libéria (NPFL). Elles ont abouti à l'adoption d'une résolution préconisant un conseil d'État composé de six membres et réaffirmant l'attachement des factions au désarmement, à la création de zones de sécurité et à la réouverture des routes et des ports. La résolution appuyait aussi la formule convenue par les parties, lorsqu'elles s'étaient réunies à Cotonou du 3 au 5 novembre 1993, concernant la répartition des portefeuilles ministériels ainsi que des postes dans les sociétés publiques et les agences autonomes.

6. La Réunion consultative des parties libériennes, arrangée par la CEDEAO, a eu lieu à Monrovia du 19 au 23 juillet. Des représentants du Président de la CEDEAO et du Gouvernement nigérian ainsi que mon Représentant spécial et une délégation du Centre Carter ont servi de médiateurs au cours de la réunion. Ils ont exhorté les parties à n'épargner aucun effort pour assurer la participation aux pourparlers d'Alhaji Kromah et de M. Charles Taylor. Les factions qui ont participé à la réunion ont souscrit à la résolution adoptée par les associations féminines du Libéria, alors que le LPC s'est élevé contre la désignation du chef Tamba Tailor pour assurer la présidence du nouveau Conseil d'État. Les parties ont également examiné la question du partage du pouvoir entre les deux ailes du Mouvement uni de libération du Libéria pour la démocratie (ULIMO) et ont décidé de créer un comité technique pour faciliter une entente entre ces dernières. Il semble que les deux ailes de l'ULIMO ne soient toujours pas parvenues à surmonter pleinement leurs divergences de vues. M. Taylor s'est rendu à Accra, où il s'est entretenu avec le Président de la CEDEAO et la personnalité éminente de l'OUA pour le Libéria, le révérend Canaan Banana, des modalités de la convocation d'une réunion à laquelle participeraient toutes les factions libériennes.

7. À leur dix-huitième réunion au sommet, tenue les 28 et 29 juillet à Accra, les chefs d'État de la CEDEAO ont examiné la situation au Libéria. Ils ont adopté une résolution (S/1995/701, annexe) dans laquelle ils demandaient au Conseil de sécurité de revenir sur sa décision, énoncée dans la résolution 1001 (1995), de retirer la MONUL du Libéria si des progrès sensibles n'avaient

pas été réalisés dans le processus de paix pour le 15 septembre et déclaraient que le retrait de la MONUL compromettrait le succès des efforts déployés par l'ECOMOG et aurait des conséquence néfastes sur la situation dans la sous-région. Ils ont également exhorté à nouveau la communauté internationale à fournir des ressources financières suffisantes à la CEDEAO et à apporter son soutien logistique à l'ECOMOG en vue de rétablir la paix au Libéria.

8. À la suite de nouvelles consultations avec certains dirigeants de la CEDEAO et les parties libériennes, et avec l'assentiment du Gouvernement nigérian, le Président de la CEDEAO a convoqué une réunion des factions à Abuja du 16 au 19 août. Ont assisté à cette réunion les dirigeants de toutes les parties, ainsi que le chef Tamba Tailor, qui représentait les chefs traditionnels. Les représentants du Gouvernement nigérian, la personnalité éminente de l'OUA pour le Libéria et mon Représentant spécial ont également assisté à la réunion en tant que médiateurs. Ils étaient aidés par l'Inter-Faith Mediation Committee ainsi que par des représentantes des associations féminines du Libéria.

9. Les pourparlers d'Abuja ont abouti à la signature par les parties libériennes, le 19 août, d'un accord (S/1995/742, annexe), qui modifiait et complétait les Accords de Cotonou et d'Akosombo, précisés ultérieurement par les Accords d'Accra. L'Accord d'Abuja prévoyait notamment l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu total, le 26 août 1995 à minuit, et un nouveau Conseil d'État composé de six membres qui a été mis en place le 1er septembre 1995, soit un jour plus tôt que prévu. Le Conseil est composé de M. Wilton Sankawolo, qui en assure la présidence; de M. George Boley, qui représente la coalition LPC, Conseil révolutionnaire central du Front national patriotique du Libéria (CRC-NPFL) et Force de défense du Lofa (LDF); d'Alhaji Kromah de l'ULIMO; de M. Oscar Quiah de la Conférence nationale libérienne (LNC); du chef Tamba Tailor; et de M. Charles Taylor du NPFL. Les Forces armées libériennes (AFL) se voyaient attribuer le portefeuille de la défense, tandis que l'aile de l'ULIMO du général Roosevelt Johnson (ULIMO-J) obtenait un certain nombre de postes ministériels. Le nouveau Conseil d'État resterait au pouvoir pendant un an, jusqu'à la tenue d'élections le 20 août 1996. L'Accord comportait également un plan d'exécution (voir annexe I) et une formule pour la répartition des postes gouvernementaux, que les parties ont suivis.

10. Le nouveau Conseil d'État a pris ses fonctions le 1er septembre à Monrovia, au cours d'une cérémonie inaugurale à laquelle ont assisté le Président de la CEDEAO, ainsi que des représentants des chefs d'État du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Nigéria, de la Sierra Leone et du Togo. Le représentant de l'OUA pour le Libéria, l'émissaire spécial des États-Unis et mon Représentant spécial ont également assisté à la cérémonie. Le nouveau Conseil d'État a tenu sa première séance immédiatement après sa mise en place. D'après les informations que j'ai reçues, le nouveau gouvernement de transition bénéficie du plein appui de tous les principaux dirigeants politiques du Libéria, y compris M. Amos Sawyer, l'ex-Président du Gouvernement provisoire d'unité nationale du Libéria (IGNU), et M. David Kpomakpor, l'ex-Président du Conseil d'État. Le nouveau gouvernement a également été chaleureusement accueilli par l'ensemble de la population.

11. Le nouveau Conseil d'État a aussi annoncé les nouvelles nominations au Cabinet et a, sur-le-champ, confié à ses membres la responsabilité de

ministères, d'agences autonomes et de sociétés publiques. Des candidatures ont également été proposées pour la Cour suprême, et des consultations sont en cours pour pourvoir les quelques postes encore vacants à l'Assemblée législative de transition (TLA) et à la Commission électorale.

## III. QUESTIONS MILITAIRES ET DE SÉCURITÉ

12. Au cours de la période ayant précédé l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, aucune des factions n'a engagé d'offensive majeure, bien qu'il y ait eu quelques escarmouches entre l'aile de l'ULIMO d'Alhaji Kromah (ULIMO-K) et celle du général Roosevelt Johnson (ULIMO-J) dans la région occidentale et entre le NPFL et le LPC dans la région orientale. En outre, les problèmes au niveau du commandement et du contrôle des factions ont continué à se traduire par des actes de banditisme et le harcèlement des populations civiles. Pour parer à ce problème, l'ECOMOG a multiplié ses patrouilles dans la région orientale.

13. Le NPFL et l'ULIMO-J ayant conclu le 15 juillet un accord sur la réouverture des mines de Kakata-Bong et de la route reliant Kakata à Gbarnga, l'ECOMOG a étendu sa présence dans la région jusqu'à Konola. Le trafic commercial a depuis lors été rétabli dans ces zones et des secours ont commencé à être acheminés vers Gbarnga et vers les mines de Bong. Cela a grandement contribué à gagner la confiance des factions et de la population locale. Comme autre mesure de confiance, le Conseil d'État, profitant de l'extension de la présence de l'ECOMOG à l'intérieur du pays, a mis en place des administrations locales et désigné des superintendents pour les comtés de Margibi, Grand Bassa, Montserrado, Bomi et Grand Cape Mount.

14. Conformément aux dispositions de l'Accord d'Abuja, le cessez-le-feu a été rétabli le 26 août à minuit. Une délégation de la CEDEAO, dirigée par le Vice-Ministre des affaires étrangères du Ghana, M. Mohammed Chambas, s'est rendue au Libéria du 25 au 27 août pour évaluer la situation sur le terrain. La délégation a confirmé que, conformément à l'Accord, les factions avaient donné pour instructions à leurs forces respectives de déposer les armes et d'observer le cessez-le-feu. Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, il a été fait état d'une violation mineure. À cet égard, le Comité des violations du cessez-le-feu, présidé par la MONUL et composé de l'ECOMOG et de représentants du LNTG et des factions, s'est réuni le 4 septembre, afin d'examiner les plans des factions pour la surveillance du cessez-le-feu et de la mise en oeuvre des autres dispositions de l'accord de paix, y compris celles ayant trait au désarmement et à la démobilisation. Un Comité du désarmement, présidé par l'ECOMOG, composé de la MONUL, du LNTG et de représentants des factions armées, et auquel participe le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), a aussi été mis en place afin d'établir des plans pour le dégagement des forces, le désarmement et l'échange des prisonniers de guerre.

15. Dans la section VII de mon dernier rapport (S/1995/473), j'ai informé le Conseil de sécurité de mon intention de retirer les observateurs militaires de la MONUL qui, en l'absence d'un cessez-le-feu et de la reprise du processus de désarmement, pourraient ne pas être en mesure de s'acquitter efficacement de leur rôle de contrôle. À cet égard, 17 observateurs ont été transférés, au cours du mois de juillet, à la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR). L'effectif militaire actuel de la MONUL est de 45 observateurs

et 7 membres du personnel médical (voir les annexes II et III). Cependant, étant donné la conclusion de l'Accord d'Abuja, l'entrée en vigueur du cessez-le-feu et l'installation du Conseil d'État, je pense que la MONUL devrait disposer des ressources nécessaires pour remplir son mandat et, en particulier, surveiller le cessez-le-feu et le dégagement des forces. J'ai donc l'intention d'adjoindre immédiatement à la composante militaire de la MONUL 42 observateurs. Ces observateurs supplémentaires permettront à la Mission de renforcer ses effectifs actuellement déployés à Buchanan et Kakata et de rétablir une présence à Tubmanburg puis à Gbarnga et Tapeta, sous réserve de la situation en matière de sécurité et du déploiement de l'ECOMOG dans ces localités.

16. Conformément à l'Accord de paix de Cotonou (S/26272, annexe) et à l'échange de lettres du 7 octobre 1993 entre moi-même et le Président de la CEDEAO, l'ECOMOG est responsable de la sécurité des observateurs militaires des Nations Unies désarmés et du personnel civil. Cela reste la condition fondamentale de toutes les opérations des Nations Unies au Libéria. Le déploiement proposé de personnel supplémentaire de la MONUL dépendra donc de l'aptitude de l'ECOMOG à garantir et à assurer effectivement la sécurité de ces personnels.

17. On prépare également les plans du nouvel élargissement de la MONUL, qui doit lui permettre de s'acquitter des responsabilités lui incombant en vertu de l'Accord d'Abuja. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport, la MONUL et l'ECOMOG examinent la possibilité de définir une conception commune des opérations, ce qui permettrait aux deux entités de s'acquitter de leurs fonctions respectives plus efficacement.

18. La MONUL a été priée d'envoyer des représentants à la réunion des chefs d'état-major de la CEDEAO tenue à Accra les 4 et 5 septembre, en vue d'élaborer les modalités de la mise en oeuvre des aspects militaires de l'Accord d'Abuja. La CEDEAO s'étant déclarée déterminée à maintenir l'élan imprimé par l'Accord, la communauté internationale, notamment l'Organisation des Nations Unies, a donc été instamment priée d'appuyer l'ECOMOG et le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants. On a exprimé la ferme conviction que négliger de satisfaire les besoins des combattants pourrait avoir une incidence fâcheuse sur le processus de paix.

## IV. AIDE HUMANITAIRE

19. Il y a eu au cours de la période couverte par le présent rapport une expansion importante des activités d'assistance humanitaire. Comme on l'a noté plus haut, les négociations entre l'ECOMOG, la MONUL et un certain nombre de factions ont abouti à l'ouverture de routes vitales entre Kakata et Gbarnga et entre Kakata et Bong Mines. Ce fait nouveau a permis aux institutions des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales de commencer à acheminer des secours dans des localités auparavant isolées du centre et du nord du Libéria. L'importance d'un accès régulier à ces populations ressort clairement d'une évaluation nutritionnelle récente effectuée dans la région du Margibi supérieur et du Bong inférieur, où l'on a constaté un taux de malnutrition globale de 56 % et un taux de malnutrition aiguë de 42 %, touchant une population de 300 000 personnes. Les institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et leurs partenaires réagissent à cette

situation en complétant leurs effectifs et en augmentant leurs livraisons d'aide tant alimentaire que non alimentaire dans cette région. Malgré les progrès récents en matière d'accessibilité, les obstacles logistiques et l'absence de garanties de sécurité crédibles dans la plupart des régions du Libéria continuent d'empêcher une activité humanitaire soutenue dans une grande partie du pays, notamment dans le comté de Lofa et dans le sud-ouest.

20. Outre qu'ils accroissent leurs activités dans de nouveaux secteurs à mesure que leur sécurité s'améliore, les organismes de secours continuent à fournir relativement sans entrave une assistance aux populations nécessiteuses dans les régions contrôlées par l'ECOMOG. Cela consiste entre autres à créer des équipes spéciales chargées de faire face à certaines situations d'urgence très graves, notamment une épidémie de choléra à Buchanan, et aux besoins pressants des régions de Bomi, Cape Mount, Bong et Margibi. L'existence d'un haut niveau de coopération au sein de la communauté des organisations de secours a été démontrée lors de la réouverture du pont Mechlin, lien crucial entre Monrovia et Buchanan, à la suite d'une initiative commune de l'ONU, des organisations non gouvernementales, du Ministère des travaux publics et des pays donateurs.

21. Les principales organisations d'assistance humanitaire sont convenues d'un ensemble de principes d'opération conçu pour conserver une approche commune des travaux à effectuer dans le contexte libérien. Ces principes, élaborés sous les auspices de l'ONU, complètent une lettre adressée par mon Représentant spécial aux chefs de faction, qui soulignait l'importance d'un accès libre et inconditionnel aux populations dans le besoin.

22. Les principales institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les représentants des pays donateurs au Libéria ont également adopté une déclaration conjointe sur la Mission soulignant l'importance de la neutralité, de l'impartialité et de l'adéquation aux besoins de l'aide humanitaire, de la promotion de l'autonomie des populations assistées et de l'utilisation efficace des ressources. Cette déclaration formera la base d'un appel global interorganisations pour le Libéria que j'ai l'intention de lancer sous peu. Cet appel énoncera une stratégie d'élargissement des activités humanitaires dans tout le pays à mesure que la paix y sera consolidée.

23. Le tour positif qu'a récemment pris le processus de paix met en lumière le rôle important que doit jouer la communauté des organisations humanitaires dans le processus de démobilisation. Les institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et leurs partenaires mettent au point les moyens d'assurer sans heurt et de façon permanente la réintégration des combattants démobilisés dans la société civile. Ils mettent également au point des programmes de réintégration des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés. Il importe pour le succès du processus de paix que ces programmes et projets bénéficient d'un financement suffisant.

## V. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

24. Depuis le début de la crise libérienne, fin 1989, les organisations du système des Nations Unies ont fourni une aide humanitaire pour répondre aux besoins immédiats des populations affectées par le conflit, tout en exécutant des programmes de relèvement et de réinstallation là où les conditions locales

le permettaient. Les organisations non gouvernementales, tant nationales qu'internationales, jouent un rôle important dans l'effort d'aide et de reconstruction.

25. Malgré cela, au cours de la première moitié de 1995, l'aide internationale a continué de consister pour la majeure partie en secours d'urgence. L'aide fournie par les institutions des Nations Unies représentait environ 27 millions de dollars, dont 14 millions consistaient en une aide alimentaire. On trouvera ci-après une description des principales institutions concernées et de leurs activités.

26. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fournit des outils manuels, des semences de légumes et des conseils techniques pour appuyer la relance de l'agriculture et améliorer la sécurité alimentaire des ménages. La FAO parraine aussi des projets visant à promouvoir la préparation du manioc et à appuyer les communautés de pêcheurs. Le coût de ces activités s'est monté à 1,5 million de dollars dans la première moitié de l'année, ce qui a permis d'aider environ 29 000 familles.

27. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a concentré son assistance sur la création d'une fondation locale pour le relèvement grâce à une enquête et des études sectorielles, et sur l'octroi de petites subventions aux groupes vulnérables, notamment aux femmes et aux personnes déplacées, pour leur permettre de créer de petites entreprises. On espère qu'à la fin de 1996, plus de 2 800 entreprises auront été créées grâce à ce programme. Le PNUD fournit aussi un appui logistique en ce qui concerne l'assistance à quelque 70 % des 450 000 personnes déplacées à l'intérieur du Libéria ainsi qu'une assistance directe à des associations civiques communautaires. Il envisage aussi de lancer un projet de remise en état des aéroports libériens. Les décaissements du PNUD pour cette période se sont chiffrés à 3,4 millions de dollars, y compris les dépenses occasionnées par le projet proposé de remise en service des aéroports.

28. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) fournit une assistance multisectorielle aux réfugiés sierra-léoniens et à d'autres réfugiés présents au Libéria en matière d'alimentation, de transports, d'assistance et de protection juridiques, de santé et d'éducation, entre autres. Près d'un million de dollars a été dépensé au titre de ces programmes au cours de la première moitié de 1995. Le HCR exécute également un modeste programme de rapatriement qui a aidé environ 7 000 réfugiés libériens à retourner dans leur pays depuis le début de l'année. Cela étant, le mois dernier, environ 12 000 réfugiés sont retournés spontanément au Libéria. Le HCR dépêchera bientôt une mission pour évaluer les besoins en ce qui concerne le rapatriement volontaire d'environ 800 000 réfugiés libériens.

29. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) fournit des médicaments essentiels au service pharmaceutique national ainsi qu'un appui financier, logistique et technique aux équipes sanitaires rurales. On s'attache actuellement à mettre sur pied un projet de partage des coûts des médicaments et à former le personnel sanitaire.

30. L'UNICEF est également actif dans le domaine de la réduction de la malnutrition protéo-énergétique chez les enfants, offrant des fournitures et du matériel nutritionnels aux programmes d'alimentation. D'autres programmes sont concentrés sur la lutte contre les maladies, l'immunisation et la distribution d'eau d'urgence aux camps de personnes déplacées et aux collectivités périurbaines. Enfin, l'UNICEF fournit une assistance aux orphelins, aux anciens enfants soldats et aux femmes et fillettes maltraitées. Il a déboursé 6,8 millions de dollars au titre de ces programmes dans l'année en cours.

31. Le Programme alimentaire mondial (PAM) exécute quatre grands programmes au Libéria : distribution d'une aide alimentaire générale à 700 000 bénéficiaires à Monrovia; distribution de denrées alimentaires à 260 000 personnes déplacées vivant dans des camps de fortune; programme d'alimentation scolaire touchant 160 000 bénéficiaires; enfin, programmes "Vivres contre travail" venant en aide à 7 000 Libériens.

32. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) participe à la diffusion d'informations concernant la santé et l'assainissement auprès des victimes de la guerre civile, et fournit des services de santé maternelle et infantile ainsi que de planification familiale. Elle contribue à la lutte contre les maladies, notamment le choléra, et à leur prévention. Elle a dépensé un peu moins de 100 000 dollars à cet effet au cours de la période examinée.

## VI. ASPECTS FINANCIERS

33. Dans sa résolution 49/232 B du 12 juillet 1995, l'Assemblée générale a ouvert pour inscription au compte spécial de la MONUL un crédit d'un montant brut total de 8 527 300 dollars (soit un montant net de 7 943 300 dollars), ce qui représente un montant mensuel brut de 1 421 200 dollars (soit un montant net de 1 323 900 dollars), aux fins du fonctionnement de la Mission d'observation pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995, sous réserve de la prorogation du mandat de la MONUL par le Conseil de sécurité.

34. En conséquence, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, conformément à la recommandation formulée au paragraphe 39 du présent rapport, je demanderai à l'Assemblée générale, à sa cinquantième session, de prendre les dispositions financières voulues pour assurer le fonctionnement de la MONUL.

35. Au 28 août 1995, le montant des quotes-parts au Compte spécial de la MONUL non acquittées depuis la création de la Mission s'élevait à 10,6 millions de dollars. Le montant total des quotes-parts non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffrait à 3,3 milliards de dollars. Comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents, pour faire face aux besoins de trésorerie de la Mission, un montant de 2 millions de dollars a été viré à titre de prêt du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix au Compte spécial de la MONUL. Ce montant n'a pas encore été remboursé.

36. Au 28 août, les contributions volontaires reçues au titre du Fonds d'affectation spéciale pour l'application de l'Accord de Cotonou sur le Libéria s'élevaient toujours à 24 millions de dollars. Des dépenses d'un montant total de 21,7 millions de dollars ont été autorisées.

## VIII. OBSERVATIONS

37. Dans sa résolution 1001 (1995), le Conseil de sécurité a demandé instamment aux parties libériennes de faire des progrès sérieux et substantiels sur la voie de l'application des Accords d'Akosombo et d'Accra. Après la conclusion de l'Accord d'Abuja, les parties ont mis en place le Conseil d'État et rétabli un cessez-le-feu complet qui, à la date du présent rapport, semblait effectif. Les parties, qui sont convenues d'un calendrier pour l'application des dispositions de l'accord de paix, y compris le désarmement et la démobilisation (voir l'annexe I), auraient amorcé le processus de dégagement de leurs forces.

38. Sans doute 10 accords de paix au moins ont-ils été signés et rompus depuis 1989, mais les perspectives de paix au Libéria sont peut-être meilleures maintenant qu'elles ne l'ont jamais été depuis le déclenchement de la guerre civile. L'accord sur la composition du Conseil d'État, l'établissement sans retard du cessez-le-feu et l'installation du Conseil d'État, ainsi que la participation des dirigeants des factions audit conseil, dénotent un attachement nouveau des parties au règlement pacifique du conflit au Libéria. En outre, au cours des derniers mois, les États de la CEDEAO ont dûment harmonisé leur politique à l'égard du Libéria. Leurs représentants ont rencontré les dirigeants des factions à maintes occasions en vue de faciliter un accord final. Au cours de ce processus, un nouvel esprit de coopération semble être apparu entre les parties libériennes et la CEDEAO.

39. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ne peuvent que se féliciter de l'accord le plus récent et devraient se tenir prêtes à aider les parties à l'appliquer. Mais les parties doivent continuer à manifester, par des actes concrets, leur attachement à la paix. Cela étant, je recommande que le Conseil de sécurité envisage de proroger le mandat de la MONUL jusqu'au 31 janvier 1996. Durant cette période, conformément à l'Accord d'Abuja, les parties devraient faire tout leur possible pour mener à bien le dégagement, le regroupement, le désarmement et la démobilisation de leurs forces. Si, à un moment ou à un autre, elles ne s'acquittaient pas des engagements qu'elles ont pris aux termes de l'Accord, je n'hésiterais pas à inviter le Conseil de sécurité à reconsidérer la participation de la MONUL à ce processus.

40. S'il est vrai que le succès du processus de paix au Libéria dépend essentiellement de la bonne volonté des parties libériennes, ce processus comporte plusieurs éléments déterminants, qui font que la participation et le soutien pleins et entiers de la communauté internationale sont indispensables. La guerre civile au Libéria, qui dure depuis près de six ans, s'est soldée par la désintégration du tissu social de base du pays et la destruction de son économie et de son infrastructure, toutes circonstances qui ont sérieusement affaibli les institutions gouvernementales. La situation n'est cependant pas totalement sans espoir. Le Libéria est un pays riche en ressources naturelles, et je suis fermement convaincu qu'avec le soutien et l'assistance voulus de la communauté internationale, le Libéria pourrait entreprendre son relèvement dans une période de temps relativement courte.

41. La démobilisation des quelque 50 000 à 60 000 combattants, parmi lesquels on compte jusqu'à 25 % d'enfants, constitue un facteur déterminant du processus de paix. Dans une première étape, il s'agira pour les combattants de remettre

leurs armes à l'ECOMOG, conformément aux dispositions de l'accord de paix. Mais étant donné les conditions économiques au Libéria, nombre de combattants voient dans leurs armes le moyen de se procurer de la nourriture pour eux-mêmes et leur famille. Beaucoup de ceux qui ont été démobilisés en application de l'Accord de Cotonou sont retournés à la guerre ou se livrent à des actes de banditisme. La réintégration effective des anciens combattants dans la vie civile sera donc un élément essentiel du processus de paix. La MONUL, en consultation avec le gouvernement de transition, l'ECOMOG, le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies ainsi que des organisations non gouvernementales, a constitué une équipe spéciale sur le désarmement, la démobilisation et l'intégration afin de définir un cadre dans lequel ces problèmes puissent être abordés de façon intégrée. Il faudra peut-être maintenant, pour garantir le succès du processus de paix, inscrire certains aspects de ces activités essentielles au budget de la MONUL.

42. Alors que la démobilisation des combattants et leur réintégration dans la vie civile sont indispensables à l'instauration de la paix et de la sécurité au Libéria, la force de police nationale n'a pas actuellement la capacité de maintenir l'ordre public ne serait-ce qu'à Monrovia, où cette fonction est, dans une certaine mesure, exercée par l'ECOMOG. Une assistance technique et logistique devrait être fournie dans ce domaine de façon que la police nationale puisse s'acquitter effectivement de ses fonctions et assumer peu à peu une plus grande part du maintien de l'ordre dans le pays.

43. L'ECOMOG, à qui est conférée la responsabilité principale de la supervision de l'application des accords de paix au Libéria, a été gêné dans l'exécution de cette tâche complexe par le manque de ressources financières et logistiques. Ces ressources sont indispensables pour que l'ECOMOG puisse se déployer dans tout le pays et veiller au respect des divers éléments de l'Accord d'Abuja. Au cours des deux dernières années, le Président de la CEDEAO et moi-même avons à maintes reprises lancé des appels à la communauté internationale pour qu'elle fournisse l'assistance nécessaire à l'ECOMOG, soit au plan bilatéral soit par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale créé à cet effet. Or, si quelques contributions ont été versées, elles sont manifestement insuffisantes pour répondre aux besoins logistiques de l'ECOMOG. Dans une résolution adoptée par la CEDEAO le 29 juin 1995 (S/1995/701, annexe), la communauté internationale a été exhortée à fournir des ressources financières suffisantes à la CEDEAO et à apporter son soutien logistique à l'ECOMOG en vue de rétablir la paix au Libéria. Je demande à nouveau instamment aux États Membres de fournir l'assistance nécessaire à l'ECOMOG. On se souviendra, à cet égard, qu'en application du paragraphe 5 de la résolution 972 (1995) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a demandé de lui présenter un rapport sur l'appui nécessaire aux États membres de la CEDEAO pour maintenir les contingents qu'ils fournissent à l'ECOMOG, j'ai présenté au Conseil de sécurité, dans mon rapport du 24 février 1995 (S/1995/158), une évaluation des besoins logistiques de l'ECOMOG, s'élevant au total à 90 705 100 dollars. Cette évaluation devra être révisée pour tenir compte des besoins actuels.

44. Je me propose de consulter le Président de la CEDEAO quant à la possibilité de tenir dès que possible une conférence d'annonces de contributions pour le Libéria, afin de recueillir les ressources nécessaires pour l'ECOMOG et à d'autres fins déterminantes pour l'avancement du processus de paix au Libéria. Afin d'évaluer les besoins liés à l'application de l'Accord d'Abuja, je compte envoyer prochainement une mission au Libéria pour tenir des consultations avec les dirigeants libériens et les autres parties intéressées. Je rendrai compte au Conseil de sécurité des résultats et des recommandations de cette mission.

45. Comme indiqué dans la section III du présent rapport, j'ai l'intention d'adjoindre 42 observateurs militaires supplémentaires à la MONUL, afin que la Mission puisse s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est de surveiller le cessez-le-feu et le dégagement des forces. Par ailleurs, la MONUL continuera de collaborer avec l'ECOMOG en vue d'adopter une conception commune des opérations. Comme je l'indiquais dans mon précédent rapport (S/1995/473), cette conception commune des opérations comprendrait des mesures pour resserrer les relations entre la MONUL et l'ECOMOG et permettre à ces deux opérations de s'acquitter plus efficacement de leurs fonctions respectives. Il est particulièrement important à cet égard que l'ECOMOG assure la sécurité du personnel des Nations Unies. La nouvelle conception des opérations de la MONUL tiendra également compte des enseignements tirés au cours de ces deux dernières années, ainsi que du rôle accru que l'Accord d'Akosombo a confié à l'ONU dans le processus de paix. J'ai l'intention de présenter au Conseil de sécurité, pour qu'il puisse l'examiner avant la fin d'octobre, la nouvelle conception des opérations de la MONUL, qui comportera un volet désarmement et un volet démobilisation.

46. L'un des aspects les plus attristants de la longue guerre civile au Libéria est celui de la violation des droits fondamentaux de l'homme. De surcroît, les souffrances infligées au peuple libérien par les factions belligérantes ont été de plus en plus motivées par des considérations d'ordre ethnique. Je demande donc instamment au LNTG de favoriser la création de conditions dans lesquelles tous les groupes de la société libérienne, en particulier les groupes plus vulnérables, pourront vivre ensemble dans l'harmonie, la sécurité et la dignité. Pour sa part, la MONUL continuera, conformément à la résolution 866 (1993) du Conseil de sécurité, à rendre compte de toute violation importante du droit international humanitaire. Le rôle de la MONUL à cet égard sera examiné dans le contexte de la mise au point d'une conception des opérations.

47. Le nouveau gouvernement de transition devra faire face à de nombreuses difficultés pour guider le pays, durant l'année à venir, tout au long du processus de paix, jusqu'à la tenue d'élections libres et honnêtes. Une aide matérielle substantielle et d'autres formes d'appui de la communauté internationale seront essentielles pour épauler ce processus. Je suis cependant convaincu que si le nouveau gouvernement continue à faire preuve de la volonté nécessaire pour relever les défis qui l'attendent, la communauté internationale appuiera ses efforts. Mais, en dernière analyse, ce sont les dirigeants libériens qui sont responsables au premier chef du rétablissement de la paix dans leur pays.

48. Je tiens à féliciter le Président de la CEDEAO, le Président Rawlings du Ghana, le chef d'État du Nigéria, le général Sani Abacha, et tous les États membres de la CEDEAO, ainsi que l'OUA, pour l'appui qu'ils apportent au processus de paix au Libéria et leur détermination à en assurer le succès. Je voudrais également remercier mon Représentant spécial ainsi que le personnel militaire et civil de la MONUL pour les efforts soutenus qu'ils déploient, dans des circonstances éprouvantes, pour aider la CEDEAO et le peuple libérien à ouvrir la voie vers un avenir meilleur pour le pays et la sous-région.

ANNEXE I

Plan d'exécution de l'Accord, à partir du cessez-le-feu jusqu'aux élections

(Août 1995-août 1996)

| Phase | Nombre de semaines | Période | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Août 1995 | Sept. 1995 | Oct. 1995 | Nov. 1995 | Déc. 1995 | Janv. 1996 | Févr. 1996 | Mars 1996 | Avril 1996 | Mai 1996 | Juin 1996 | Juil. 1996 | Août 1996 |
| (a) | (b) | (c) | (d) | (e) | (f) | (g) | (h) | (i) | (j) | (k) | (l) | (m) | (n) | (o) |
| 1 | 2 | 26- | -4 | Les factions informent les combattants du cessez-le-feu. | | | | | | | | | | |
| 2 | 3 | | 5-26 | Les factions se retirent des points de contrôle et positions de combat actuelles dans zones selon leurs propres modalités. | | | | | | | | | | |
| 3 | 3 | | 5-26 | Vérification par l'ECOMOG, la MONUL, le LNTG et les factions belligérantes. | | | | | | | | | | |
| 4 | 2 | | 15-30 | Mission de reconnaissance/renforcement des moyens logistiques de l'ECOMOG, de la MONUL et du LNTG. | | | | | | | | | | |
| 5 | 10 | | | 2---- | ----- | ---14 | Déploiement de l'ECOMOG et de la MONUL dans zones de sécurité à travers le pays. | | | | | | | |
| 6 | 4 | | | 8---- | ----8 | Achèvement de la préparation des nouveaux points de regroupement et de cantonnement. | | | | | | | | |
| 7 | 4 | | | | 9---- | ---31 | Combattants rassemblés aux points de regroupement et de cantonnement. | | | | | | | |
| 8 | 8 | | | | | 1---- | --30 Désarmement/démobilisation. | | | | | | | |
| 9 | 9 | | | | | 1---- | ----- | ----2 | Réinstallation/rapatriement. | | | | | |
| 10 | | | | | Préparation des élections | | | | 1---- | ----- | ----- | ----- | ----- | 12 |
| 11 | | | | | | | | | | | Élections | | -- | ---20 |

Notes :

1. Cessez-le-feu —23 h 59, le 26 août 1995 (minuit, nuit du 26 au 27 août 1995).
2. Installation du nouveau Conseil d'État —Le 2 septembre 1995 au plus tard.
3. Élections —20 août 1996.
4. Investiture du nouveau gouvernement —30 septembre 1996.

ANNEXE II

Composition de la composante militaire de la MONUL au 31 août 1995

| | Observateurs | Autres effectifs | Total |
|---|---|---|---|
| Bangladesh | 2 | 7 | 9 |
| Chine | 5 | | 5 |
| Égypte | 3 | | 3 |
| Guinée-Bissau | 3 | | 3 |
| Inde | 2 | | 2 |
| Jordanie | 3 | | 3 |
| Kenya | 8 | | 8 |
| Malaisie | 8 | | 8 |
| Pakistan | 3 | | 3 |
| République tchèque | 6 | | 6 |
| Uruguay | 2 | | 2 |
| Total | 45 | 7 | 52 |

ANNEXE III

---